Lettre Natura 2000 n°2
« ZPS Vallée de la Meuse »

Editorial

« Dans la Lettre Natura 2000 n°1 diffusée en janvier 2010, je vous ai informé de l'implication du Conseil Général dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité à travers la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles, et notamment le site Natura 2000 Zone de Protection Spéciale « Vallée de la Meuse ». Le diagnostic socio-économique et écologique de ce site, dont vous avez pu prendre connaissance dans cette lettre, a été validé par les 4 Comités géographiques en janvier dernier.

Nos prestataires, la Chambre d'Agriculture et le Conservatoire des Sites Lorrains ont ainsi pu définir de février à avril 2010, avec les acteurs locaux regroupés dans des groupes de travail, les enjeux et objectifs de conservation des oiseaux du lit mineur de la Meuse, des prairies et des milieux bocagers environnants. C'est cet important travail, qui va être soumis à l'avis des Comités géographiques, que je vous propose de découvrir dans la Lettre Natura 2000 n° 2.

Je vous souhaite une bonne lecture pour un investissement à la hauteur des richesses de la vallée de la Meuse : atouts écologiques, économiques, touristiques et de notre cadre de vie au quotidien. »

Christian Namy, Président du Conseil Général et Président du Copil Natura 2000 « ZPS Vallée de la Meuse »

Les 1ers Comités géographiques

Le Comité de pilotage (Copil) du site Natura 2000 "ZPS Vallée de la Meuse" a en charge d'élaborer le Document d'Objectifs (DocOb) de façon concertée et de le valider avant approbation par le Préfet.

Compte tenu de l'étendue de ce site (180 km, 13 500 ha) et pour assurer une large concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, 4 Comités géographiques ont été mis en place. Issus du Copil et présidés par un élu de proximité, ils émettent un avis sur chacun des 3 rapports de phase avant validation définitive du DocOb par le Copil.

	Entité géographique 1 Brixey-aux-Chanoines / Sorcy-Saint-Martin	Entité géographique 2 Euville / Koeur-la-Petite	Entité géographique 3 Koeur-la-Grande / Thierville-sur-Meuse	Entité géographique 4 Belleville-sur-Meuse / Vilosnes-Haraumont
Présidents des Comités géographiques	**M. LAURENT** Maire de Troussey	**M. MULLER** Maire de Commercy	**M. HERO** Maire de Rouvrois-sur-Meuse	**M. LEFORT** Maire de Champneuville

Les Comités géographiques se sont réunis pour la première fois les 25, 26 et 27 janvier 2010 pour rendre leur avis sur le rapport de phase 1 relatif au diagnostic socio-économique et écologique du site (cf lettre Natura 2000 n°1), élément nécessaire pour définir les enjeux et objectifs de conservation des oiseaux d'intérêt communautaire de la vallée de la Meuse (phase 2). Les 4 Comités géographiques ont émis un avis favorable sur le rapport de la phase 1, ce qui a permis de lancer la phase 2.

Dates à retenir :

- 4 et 10 juin 2010 : validation de la phase II
- Juin 2010 à janvier 2011 : élaboration de la Phase III "Programme de mesures du DocOb"
- Février 2011 : validation de la phase III et du DocOb

Les objectifs de la Phase II

Cette 2ème phase a pour objectif de définir d'abord les **enjeux de conservation et les enjeux socio-économiques** propres à la ZPS « Vallée de la Meuse ». Puis, un travail de zonage et de hiérarchisation de ces enjeux est effectué afin de cibler et de prioriser les futures actions à mettre en œuvre dans une démarche de conservation du site. Enfin, des **objectifs de conservation et de développement durable** sont proposés afin de répondre aux problématiques et aux enjeux identifiés.

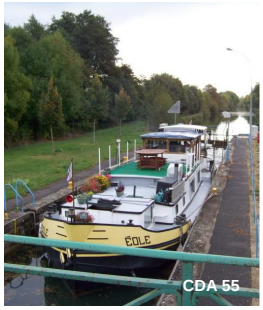

Les groupes de travail

Dans le but d'associer l'ensemble des acteurs et des gestionnaires locaux à cette démarche de conservation et d'apporter leurs connaissances spécifiques du territoire, 3 groupes de travail (GT) thématiques sont mis en place sur chacune des 4 entités géographiques :

- **GT 1 : « Activités socio-économiques ».**
- **GT 2 : « Tourisme, développement local et activités de loisirs ».**
- **GT 3 : « Eau et milieux humides ».**

Les 1ères réunions des 12 groupes de travail ont eu lieu les 1, 2, 9 et 11 mars 2010, mobilisant plus de 50 participants. Suite à la présentation du diagnostic relatif à la Phase I et aux premiers axes de travail de la Phase II, la priorité a été donnée aux échanges avec les participants et de nombreuses propositions et réflexions ont pu ainsi émerger. Même si chaque entité géographique présente des spécificités locales, des sujets communs ont émergés autour des 3 groupes de travail. Les exemples suivants illustrent ces réflexions.

Groupe de travail 1

La proposition d'intégrer les exploitants agricoles dans une démarche de repérage d'oiseaux semble bien perçue par l'ensemble des participants. Des dispositifs doivent cependant être mis en place afin d'améliorer leurs connaissances de l'avifaune (fiches techniques, journées de formation…). Cette démarche permet d'associer directement les premiers acteurs de terrain que représentent les exploitants agricoles aux enjeux de conservation du site.

Groupe de travail 2

Le développement du tourisme vert au sein de la vallée de la Meuse est en pleine expansion et Natura 2000 doit constituer un atout pour la valorisation de ce patrimoine naturel. A ce titre, la création de sentiers pédagogiques de découverte du site est une des pistes envisagées. Ces parcours seront étudiés lors des prochains groupes de travail. Une attention particulière doit cependant être portée sur la cohérence entre ce développement touristique et les enjeux de conservation du site.

Groupe de travail 3

La proposition d'établir une cartographie des habitats potentiels du lit mineur doit associer un recensement des zones d'implantation de la Renouée du Japon, plante invasive. La problématique des remblaiements d'annexes hydrauliques doit faire l'objet d'une plus grande vigilance. Il est rappelé que ces remblais sont réglementés dans le cadre de l'application de la loi sur l'eau et que des efforts de sensibilisation doivent être fait.

Renouée du Japon à Tilly-sur-Meuse (CDA 55)

Les enjeux socio-économiques

1.1 Le diagnostic socio-économique réalisé en Phase I a permis de définir clairement les différentes activités humaines implantées sur la ZPS. Toutes ces activités contribuent de manière importante à la richesse de ce territoire, par le dynamisme qu'elles peuvent apporter, par le patrimoine qu'elles représentent mais également par les emplois qu'elles assurent. De plus, nombreuses d'entre elles façonnent ce paysage et offrent des gestionnaires permanents. La préservation de ces activités est donc essentielle dans une démarche de développement durable du si

1.1 Ainsi, *4 grands enjeux socio-économiques* ***sont définis dans la Phase***

1. **Maintenir une agriculture durable en tant que 1ère activité économique**
2. **Maintenir un secteur industriel compétitif en tant que 1er employeur**
3. **Valoriser le patrimoine naturel et développer l'attractivité touristique**
4. **Soutenir l'aménagement et le développement durables du territoire**

Les enjeux de conservation

Afin de proposer un programme de mesures pertinent et d'établir un ordre de priorité d'actions, une hiérarchisation des enjeux de conservation est définie à l'échelle des espèces et de leurs habitats.

Cette hiérarchisation permet d'organiser l'application des actions proposées dans le cadre de la mise en œuvre du DocOb, en définissant et en localisant les enjeux forts de conservation propres à la ZPS, ainsi que l'ordre de priorité des mesures à prendre.

5 espèces de priorité 1

Ces espèces doivent obligatoirement bénéficier de mesures de conservation de leurs habitats (mesures impératives) et peuvent bénéficier de mesures spécifiques.

12 espèces de priorité 2

Ces espèces doivent bénéficier de mesures de conservation de leurs habitats (mesures nécessaires) et sont prises en compte dans les objectifs de conservation et de développement durable de la ZPS.

44 espèces de priorité 3

Ces espèces complètent au besoin la définition des objectifs de conservation et de développement durable de la ZPS.

Nom commun	Nom latin	Niveau de priorité
Râle des genêts	*Crex crex*	1
Courlis cendré	*Numenius arquata*	
Tarier des prés	*Saxicola rubetra*	
Guêpier d'Europe	*Merops apiaster*	
Petit Gravelot	*Charadrius dubius*	
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*	2
Milan royal	*Milvus milvus*	
Pluvier doré	*Pluvialis apricaria*	
Grand-duc d'Europe	*Bubo bubo*	
Cigogne noire	*Ciconia nigra*	
Balbuzard pêcheur	*Pandion haliaetus*	
Torcol fourmilier	*Jynx torquilla*	
Grue cendrée	*Grus grus*	
Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo athis*	
Faucon émerillon	*Falco columbarius*	
Hirondelle de rivage	*Riparia riparia*	
Milan noir	*Milvus migrans*	

Râle des genêts

Courlis cendré

Tarier des prés

Guêpier d'Europe

Petit Gravelot

Les zones à enjeux de conservation

Pour une meilleure efficacité dans la conservation des espèces d'intérêt majeur et de leurs habitats, il est nécessaire de localiser et hiérarchiser au sein de la ZPS les zones concentrant les principaux enjeux identifiés. Sur chacune des 4 entités géographiques, une hiérarchisation des zones à enjeux sous forme cartographique est donc établie pour les espèces prairiales nicheuses, pour les espèces nicheuses des milieux bocagers ainsi que pour les espèces nicheuses du lit mineur de la Meuse.

3 types de zones sont définis :

- Les zones très favorables (enjeu de priorité 1).
- Les zones favorables (enjeu de priorité 2).
- Les zones potentielles (enjeu de priorité 3).

Site de nidification du Guêpier d'Europe sur la ZPS (CDA 55)

4200 ha (soit 31 % de la superficie totale de la ZPS) et 61 km du lit mineur de la Meuse sont identifiés comme « zones très favorables » :

1760 ha au titre de la conservation des espèces prairiales
2440 ha au titre de la conservation des espèces des milieux bocagers
61 km de la Meuse au titre de la conservation des espèces du lit mineur

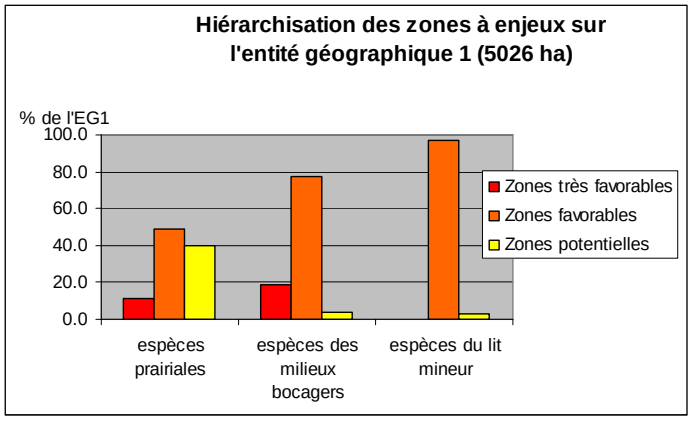

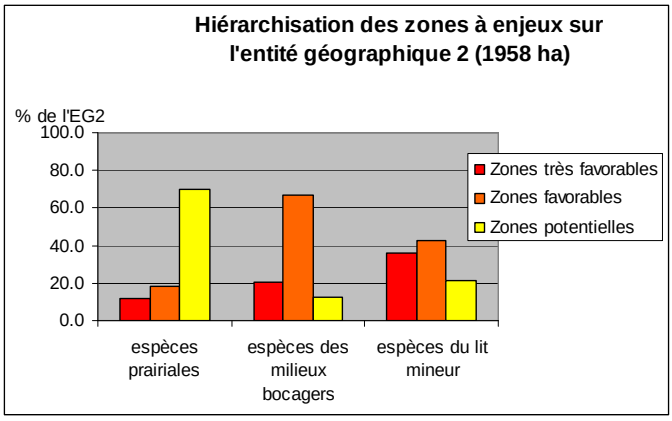

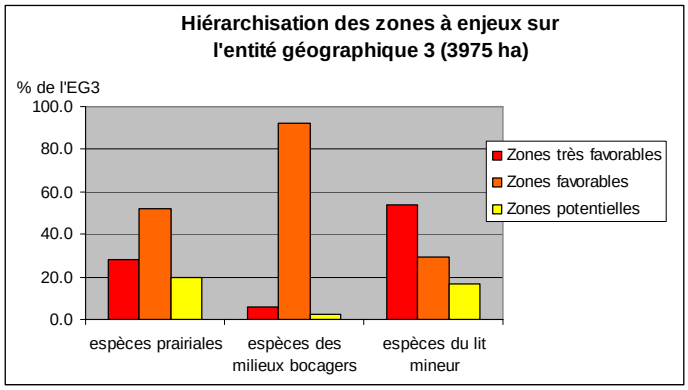

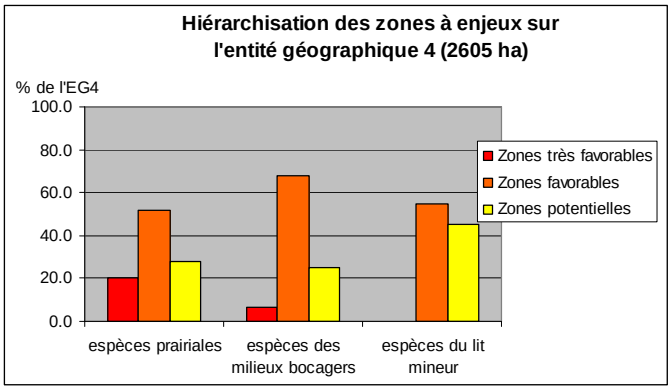

A une échelle plus localisée, 2 entités géographiques concentrent des enjeux forts pour la conservation des espèces :

- L'entité géographique 1, intégrant la plus grande surface de zones très favorables au titre des espèces des milieux bocagers (953 ha).
- L'entité géographique 3, intégrant la plus grande surface de zones très favorables au titre des espèces prairiales (1116 ha) et des espèces du lit mineur (43 km).

Les zones à enjeux de conservation : exemple de carte

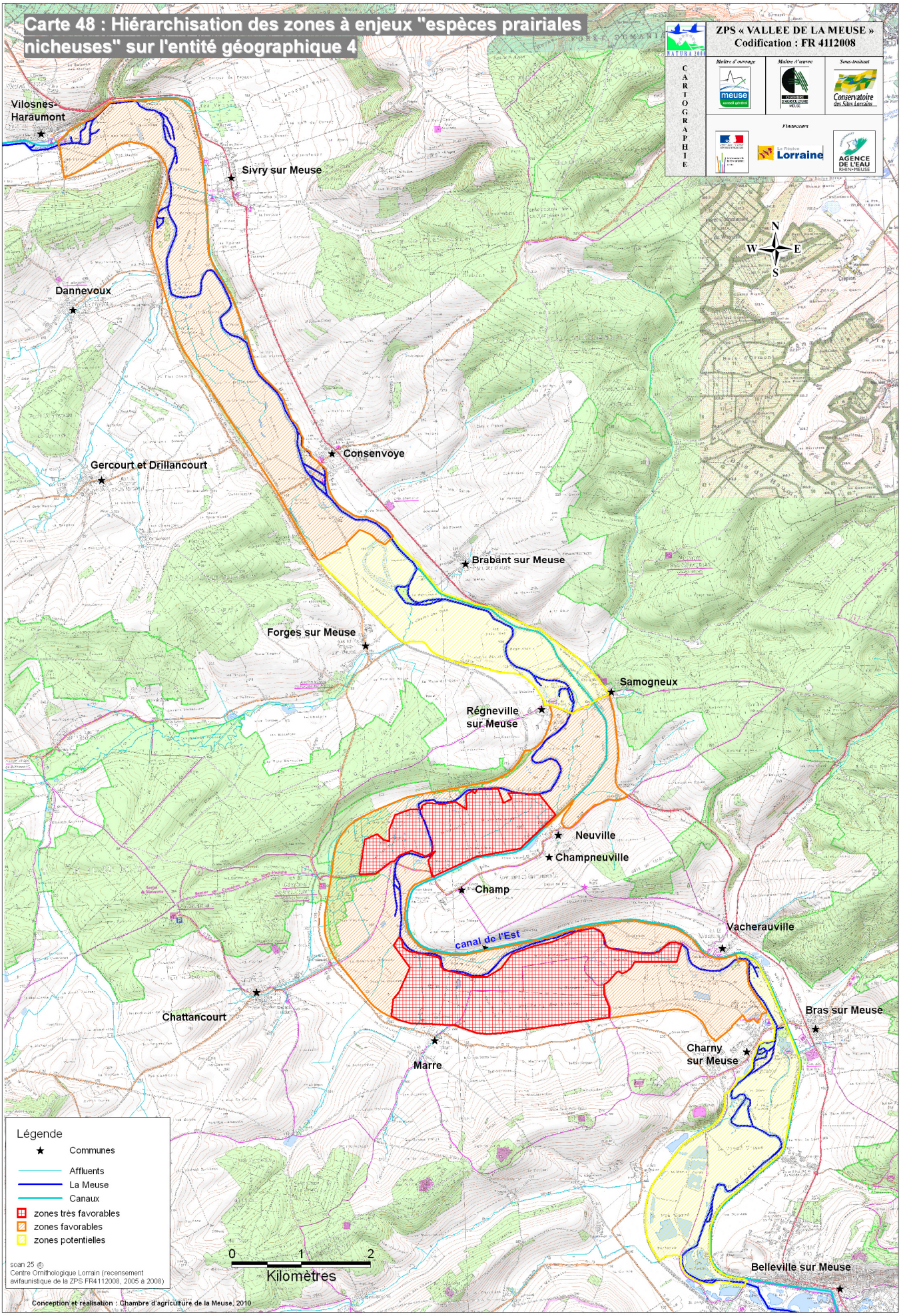

Après avoir identifié, localisé et hiérarchisé les enjeux de conservation, les objectifs suivants sont définis :

1. Des objectifs de développement durable à long terme :

A. Maintenir, conserver et restaurer les habitats prairiaux
B. Maintenir, conserver et restaurer les habitats boisés
C. Maintenir, conserver et restaurer les habitats aquatiques
D. Adopter une gestion adaptée des autres habitats
E. Mettre en œuvre des mesures préventives et spécifiques pour les espèces prioritaires et limiter le dérangement des espèces sensibles
F. Améliorer les connaissances écologiques et assurer le suivi et l'évaluation du site
G. Sensibiliser les acteurs locaux et le grand public à la richesse du site et développer l'accueil, l'information et l'éducation
H. Mettre en cohérence les enjeux définis dans le DocOb avec l'ensemble des autres projets concernés par la ZPS

2. Des objectifs opérationnels développant et précisant les objectifs à long terme afin de faciliter la définition des mesures d'action. L'exemple de l'objectif A est présenté ci-dessous.

A. Maintenir, conserver et restaurer les habitats prairiaux
- *A1. Maintenir en herbe les prairies existantes*
- *A2. Favoriser la mise en œuvre de fauches tardives et les méthodes de fauches favorables à l'envol des oiseaux*
- *A3. Maintenir le caractère humide des prairies*
- *A4. Favoriser la mise en œuvre de pratiques extensives sur prairies*
- *A5. Limiter l'utilisation d'antiparasitaires*
- *A6. Maintenir en herbe les bords de chemin après les fenaisons*

3. Des ébauches de mesures d'action concrètes permettant d'atteindre les objectifs fixés. L'exemple de l'objectif A est également présenté ci-dessous.

A. Maintenir, conserver et restaurer les habitats prairiaux
- *A2. Favoriser la mise en œuvre de fauches tardives et les méthodes de fauches favorables à l'envol des oiseaux*
  - *Retard de fauche au-delà du 22 juin*
  - *Réduction de la vitesse de fauche et mise en œuvre de fauches centrifuges. Barre d'effarouchement*
  - *Proscrire les fauches nocturnes (Charte Natura 2000)*

Retrouvez le détail de ces informations sur :

www.meuse.chambagri.fr (rubrique « Environnement / Natura 2000)

Contact : Conseil général de la Meuse, Pierre MERTZ - ✆ 03.29.45.77.43 (mertz.p@cg55.fr)

Prestataires techniques : Chambre d'Agriculture de la Meuse, Patrice HILAIRE / Benoit PAUL ✆ 03.29.76.81.50 (patrice.hilaire@meuse.chambagri.fr/benoit.paul@meuse.chambagri.fr)
CSL, Cyrille DIDIER - ✆ 03.83.80.70.81 (c.didier@cren-lorraine.fr)